

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT
CANTON DE LODÈVE

## COMMUNE DE LODÈVE

### ARRÊTÉ

numéro MLAR_250417_024
---------------------------

portant sur

## COMMISSIONNEMENT D'UN AGENT EN MATIÈRE D'INFRACTION À L'URBANISME

Le Maire de la Commune de Lodève,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), et en particulier les articles L512-6 à L512-17,

**VU** le Code de l'urbanisme, et en particulier les articles L.480-1 et suivants et R.610-1 et suivants,

**VU** la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, dite loi Le Pors,

**CONSIDÉRANT** que pour assurer la protection du cadre de vie et que pour gérer au mieux le patrimoine foncier communal et son environnement, il convient de commissionner un agent pour constater les infractions aux règles d'urbanisme,

### ARRÊTE

- **ARTICLE 1** : La désignation de Benjamin BESSIERE, responsable de la police municipale, pour rechercher et constater par procès-verbal sur le territoire communal les infractions aux règles d'urbanisme : il est notamment habilité à dresser les procédures prévues par les articles L.480-1 et suivants du Code de l'urbanisme et devra être porteur du présent commissionnement au cours de l'accomplissement de ses missions,

- **ARTICLE 2** : Le fait qu'avant d'entrer en fonction, il devra prêter serment devant le Tribunal d'instance de Montpellier dans lequel il devra jurer de bien et fidèlement remplir ses fonctions et de ne rien révéler ou utiliser de ce qui sera porté à sa connaissance à l'occasion de l'exercice de cette mission,

- **ARTICLE 3** : Le fait que le présent acte sera transmis au service du contrôle de légalité, notifié aux tiers concernés, publié selon la réglementation en vigueur et inscrit au registre des actes.

Accusé de réception en  
préfecture  
34-213401425-20250417-lmc117969A-  
AR-1-1  
Date de télétransmission : 22/04/25  
Date de publication : 28/04/2025  
Date de notification aux tiers :  
Moyen de notifications aux tiers :

Fait à Lodève, le dix sept avril deux mille vingt-cinq,

Le Maire  
Gaëlle LEVEQUE

